

## Au menu

---

Faire de la future politique bioalimentaire un moteur de l'économie du Québec et de ses régions

- ✓ Protéger nos ressources par le biais d'un cadre réglementaire efficace, accessible et viable
- ✓ Préserver le territoire agricole pour les générations futures
- ✓ Créer un environnement d'affaires propice aux investissements

Freiner la croissance du fardeau fiscal des agriculteurs et des forestiers

---

présenté  
aux 125 députés de l'Assemblée nationale  
Février 2018

---

On fait  
tous partie  
de la recette



**UPA** POUVOIR NOURRIR  
POUVOIR GRANDIR  
*L'Union des producteurs agricoles*

# Faire de la future politique bioalimentaire un moteur de l'économie du Québec et de ses régions

## Protéger nos ressources par le biais d'un cadre réglementaire efficace, accessible et viable

Au cours des dernières décennies, le risque associé aux activités agricoles a considérablement été réduit grâce à l'adoption de nouvelles pratiques et en raison de l'entrée en vigueur d'une panoplie de normes et de règlements :

- ✓ plan agroenvironnemental de fertilisation et bilan annuel des apports et des besoins des sols en phosphore, dûment signés par un agronome;
- ✓ normes pour le stockage et l'épandage des fumiers (dosages, période d'épandage, machinerie, etc.);
- ✓ protection des eaux souterraines et des puits d'eau potable;
- ✓ politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables;
- ✓ orientations gouvernementales en matière de cohabitation harmonieuse (distances séparatrices relatives aux odeurs);
- ✓ encadrement particulier des élevages porcins dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- ✓ ...



## Préserver le territoire agricole pour les générations futures

Les terres sur lesquelles les producteurs agricoles exercent leur métier ne constituent que 2 % du territoire québécois. Elles représentent une richesse collective non renouvelable que l'on doit préserver.

La proximité de différents usages en zone verte ne doit pas empêcher les entreprises agricoles d'évoluer, de se moderniser, de grandir, le tout dans une perspective de développement durable.

D'autre part, le phénomène d'accaparement et de financiarisation des terres agricoles par des sociétés d'investissement prend de l'ampleur au Québec; les terres sont désormais considérées comme une valeur refuge. Les producteurs se font de plus en plus damer le pion et la relève ne peut pas compétitionner ces gros joueurs. Il ne faudrait que 300 investisseurs possédant 10 000 hectares chacun pour que soient remplacées nos 30 000 fermes au Québec.

La réglementation québécoise est parmi les plus contraignantes au monde, mais avec tous les projets de loi actuellement à l'étude, elle pourrait bien devenir non viable pour nos entreprises agricoles et les contraindre à cesser leurs activités!

### Évaluation d'impacts

Le futur règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts environnementaux propose des changements qui assujettiront un plus grand nombre de projets d'implantation et d'agrandissement de fermes d'élevage à la procédure d'analyse d'impacts. Cela est assez paradoxal puisque le risque environnemental associé à ces activités a considérablement été réduit depuis les dernières décennies.

### Superficies en culture

Édictée en 2004 par le Règlement sur les exploitations agricoles, l'interdiction d'accroître les superficies en culture dans plusieurs municipalités devient de plus en plus intenable à mesure que les terres cultivées diminuent. Certains producteurs se voient refuser la réalisation de projets en raison d'une augmentation même mineure de la surface qu'ils cultivent, obtenue par exemple lors de l'élimination d'un fossé. Des terres agricoles sont perdues année après année au profit de l'urbanisation ou pour d'autres usages que l'agriculture.

### Aquaculture

L'aquaculture est paralysée par des normes qui empêchent toute forme de développement depuis de nombreuses années. Or, on pourrait faire évoluer la réglementation afin de tenir compte des avancées technologiques qui réduisent les rejets. Pendant ce temps, on importe des poissons produits dans des conditions plus permissives.

### Prélèvement des eaux

Le ministère de l'Environnement envisage de rendre obligatoire le dépôt d'une étude hydrogéologique pour toute demande d'autorisation de prélèvement d'eau de plus de 379 m<sup>3</sup>/jour. Ces études sont excessivement coûteuses (plusieurs dizaines de milliers de dollars) et nous considérons qu'il n'est pas de la responsabilité des particuliers d'établir le portrait des aquifères pour le compte du ministère. De plus, le programme annoncé en 2014 pour compenser les pertes résultant de mesures de protection des sources d'eau n'est toujours pas disponible.

### Protection des milieux humides

Un certificat d'autorisation est requis pour toute intervention dans un milieu humide, même de faible qualité écologique, et en plus une compensation financière est exigée par le ministère. Les prairies mal drainées, souvent en raison d'un mauvais entretien des cours d'eau ou d'une nouvelle route, sont également dans la mire du ministère. Comme elles sont réversibles, les activités agricoles et sylvicoles devraient être considérées comme étant de moindre risque et exemptées d'une autorisation.

### Utilisation des pesticides

Les nouvelles règles proposées en matière de gestion des pesticides (préautorisation de leur utilisation par un agronome) nous apparaissent sans fondement. Ces avis pourraient être intégrés au plan agroenvironnemental de fertilisation. Cet outil de gestion est signé par un agronome et les producteurs le connaissent bien. Ce plan pourrait réunir tous les renseignements utiles à la gestion des cultures et éviterait d'accroître inutilement la lourdeur administrative.



## NOS PROPOSITIONS

### ENVIRONNEMENT

- ✓ **Impliquer les agriculteurs** : Plan d'action concerté entre les ministères et intervenants concernés sur l'agroenvironnement et la cohabitation avec un horizon d'au moins 10 ans;
- ✓ **Renforcer la lutte contre les ennemis des cultures** : Financement additionnel aux centres d'expertise pour accroître les connaissances dans chaque production végétale, bonifier les outils existants et améliorer les services-conseils;
- ✓ **Investir dans les services-conseils non liés** : Gestion intégrée des ennemis des cultures et des pesticides et adoption de pratiques agricoles rentables et compatibles avec la présence d'habitats fauniques;
- ✓ **Adopter des mesures pour lever le moratoire sur les superficies en culture** : Établissement des conditions pour la mise en culture de nouvelles parcelles et processus simplifié pour les petits agrandissements.

Dans ces propositions, l'approche collective est privilégiée, car elle permet de joindre plus efficacement les producteurs d'un même territoire et d'adapter les actions en fonction des particularités régionales.

### TERRITOIRE

- ✓ **Préserver les activités agricoles** : Présence d'un conseil consultatif agricole (CCA) dans les communautés métropolitaines et dans les MRC agricoles et obligation d'avoir un avis du CCA pour toutes questions portant sur la gestion du territoire et des activités agricoles;
- ✓ **Mettre en oeuvre les Plans de développement de la zone agricole (PDZA)**;
- ✓ **Freiner le phénomène d'accaparement des terres** : Registre de toutes les transactions de terres agricoles en sol québécois et pendant trois ans, interdiction d'acheter plus de 100 ha de terres agricoles par année, sauf pour les cas de transfert d'entreprise.



## Un territoire sous pression

# Créer un environnement d'affaires propice aux investissements

## Un bon potentiel de croissance

Au Québec, l'agriculture est la plus importante activité du secteur primaire (8,7 G\$ de recettes en 2016). Une étude récente de la firme ÉcoRessources a permis d'établir à 30 % le potentiel de croissance du secteur pour la période 2016-2025. Un tel essor générerait : 59 000 emplois supplémentaires en production et en transformation, une hausse du PIB agroalimentaire de 5,7 G\$ et 1,25 G\$ de recettes fiscales additionnelles.

Le Sommet sur l'alimentation de novembre dernier a établi des objectifs gouvernementaux de développement en concordance avec ce potentiel de croissance. De plus, en matière de commerce international, l'objectif est de porter à 14 G\$ les exportations bioalimentaires.

## Soutenir les investissements

Pour favoriser une telle croissance, le Plan de soutien aux investissements visant le bien-être animal et l'efficacité énergétique en agriculture est un premier pas. Cependant, ce programme ne couvre pas tous les besoins dans ces domaines et ne prend pas en compte :

- ✓ les défis en matière d'agroenvironnement;
- ✓ les enjeux relatifs aux marchés d'exportation (compétitivité des entreprises, normes internationales, etc.).



## Offrir un bon filet de sécurité

Pour que des investissements majeurs soient réalisés sur nos fermes, il faut aussi créer un environnement d'affaires stable et propice au développement.

### Ajuster les paramètres du programme d'ASRA

Pour plusieurs secteurs (céréales, pommes, bovins, agneaux et porcs), cette stabilité passe par des ajustements au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA). À ce chapitre, des bonifications sont requises afin d'offrir aux entreprises un filet de sécurité leur permettant de traverser les crises (révision du calcul du coût de production, révision de la contribution des producteurs, limitation de l'arrimage entre les compensations reçues en ASRA et celles versées par Agri-stabilité). N'oublions pas que les secteurs couverts par l'ASRA représentent le quart de la production agricole québécoise.

### Offrir un programme complémentaire à deux volets : un pour les petites entreprises et un pour les fermes dans les MRC prioritaires

En 2016, 45 % des fermes québécoises généraient des revenus agricoles bruts de moins de 100 000 \$. Il va de soi que la très faible capacité à investir de ces entreprises freine leur développement. Qui plus est, les programmes de gestion des risques sont peu généreux à leur égard en raison des minimums de revenu couvert.

D'autre part, les entreprises situées dans les MRC dites prioritaires (régions périphériques) ont des contraintes particulières en raison du climat et de l'éloignement des marchés. Une aide complémentaire pourrait leur permettre de se diversifier et serait un moyen d'appuyer leur contribution à la vitalité économique de leur région.

### Bonifier l'aide pour le drainage et le chaulage

Le drainage et le chaulage permettent d'améliorer la productivité et de revaloriser les terres offrant un bon potentiel de culture. Or, les aides offertes dans ce domaine ciblent seulement quelques régions (34 MRC) et bien que les besoins dépassent largement les sommes allouées, le programme doit prendre fin le 31 mars 2019.

## NOS ATTENTES

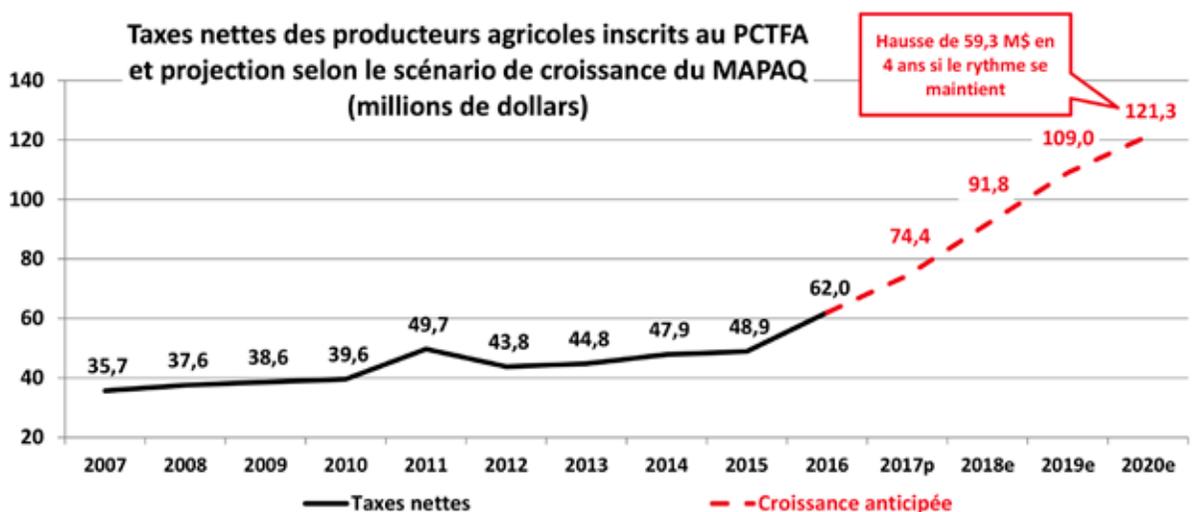
- ✓ Offrir un solide **programme d'aide à l'investissement** doté d'un budget de 50 M\$ par an sur 5 ans, comprenant un volet régional et un volet sectoriel;
- ✓ Apporter les **ajustements requis au programme d'ASRA**, des mesures évaluées à 23 M\$ par an;
- ✓ Offrir un **programme complémentaire en gestion des risques à deux volets** pour :
  - les entreprises générant moins de 100 000 \$ de revenu agricole brut par an (11,2 M\$ / an);
  - les entreprises situées dans les MRC prioritaires ( $\pm$  50 M\$ / an);
- ✓ Bonifier le Programme de **soutien au drainage et au chaulage** des terres : couvrir toutes les régions où ces interventions ont un effet structurant et repousser son échéance.

# Freiner la croissance du fardeau fiscal des agriculteurs et des forestiers

Le régime de fiscalité foncière exerce une pression croissante sur les finances des entreprises agricoles et forestières québécoises.

La hausse de la valeur des terres des dernières années étant plus importante que l'augmentation allouée au Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA), cela place à la fois les entreprises agricoles que le gouvernement dans une situation inconfortable :

- ✓ Depuis 2007, les taxes foncières payées par les producteurs sont passées de 35,7 à 62 M\$ réduisant ainsi de 26,3 M\$ la capacité d'investir des producteurs;
- ✓ Si on ne change rien aux paramètres du programme et au mode d'évaluation des terres, les taxes nettes du secteur agricole pourraient encore doubler d'ici 2020 (+59,3 M\$ de taxes nettes).



## NOS ATTENTES

- ✓ **Abolir le plafond d'augmentation de 5 % par année relatif au coût du PCTFA;**
- ✓ Annuler les factures transmises aux producteurs pour rembourser le dépassement de coûts du PCTFA en 2016 et rembourser les producteurs ayant déjà acquitté ces factures;
- ✓ Comme convenu à la suite de l'abolition de la réforme de 2017, rembourser aux producteurs agricoles le trop-perçu qu'elle a engendré;
- ✓ Poursuivre les travaux du comité chargé de **trouver des solutions durables et équitables à la problématique de la fiscalité foncière agricole** et d'ici leur mise en application, allouer, par le biais du PCTFA, les crédits nécessaires pour couvrir les augmentations de taxes nettes des entreprises agricoles;
- ✓ Plus spécifiquement pour le secteur forestier :
  - Ne plus considérer les crédits d'impôt reçus du Programme de remboursement des taxes foncières pour les boisés sous aménagement comme un revenu imposable les années suivantes;
  - Créer une catégorie d'immeubles pour ces boisés.



POUVOIR NOURRIR  
POUVOIR GRANDIR

L'Union des producteurs agricoles

